

Décision

Générale

colonial

Décision n° 436 du 24 avril 1952 :

n° 436

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro
1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel du chauffeur auxiliaire Abdi Houssein, en service à la Direction du Port de Djibouti, est fixé à 8.770 fr. pour compter du 1er juillet 1951 et à 9.340 fr. pour compter du 1er janvier 1952.